

**Compte-rendu de la réunion du Comité d'Orientation
de l'ARACT Centre
en date du 17 février 2014**

Sur invitation du Conseil d'Administration, le Comité d'Orientation de l'ARACT Centre s'est réuni à l'Hôtel Mercure d'Orléans à 14 H 30.

Etaient présents :

Conseil Régional

Madame BRACQUEMOND

Direction du Développement Economique
et de l'Emploi

DIRECCTE

Madame GARDIN

Responsable Pôle 3E

ANACT

Monsieur PEULET

Chargé de Mission

CARSAT

Monsieur BELMONT

Directeur

Monsieur LEGRET

Direction Risques Professionnels

Personnalités Qualifiées

Monsieur PINNA

ARITT Centre

Monsieur RIFF

Université d'Orléans

Membres du Conseil d'Administration

Madame BARD

CGPME

Monsieur BIDEF

CFDT

Monsieur BRAUD

UPA

Monsieur COUTON

MEDEF

Monsieur DAVIET

CGPME

Monsieur DOUCHET

CFTC

Madame GHERISSI

MEDEF

Monsieur GUILMAIN

CGT

Monsieur LALEUF

CFE-CGC

Président du CO

Monsieur MENARD

UPA

Monsieur OUDIANE

MEDEF

Monsieur PERON

CGT

Monsieur ROSSIGNOL

CFTC

ARACT Centre

Monsieur BIENVENU
Madame DELORME
Monsieur LAUR

Chargé de Mission
Assistante Chargée d'Information
Directeur

Absents excusés :

Conseil Régional

Madame MIALOT

Vice-Présidente

DIRECCTE

Monsieur GRELICHE
Madame MARCHAIS

Directeur
Responsable Pôle T

CESER

Monsieur LEJEAU

Représentant le CESER

AGEFIPH

Madame PEAN

Déléguée Régionale

Personnalités Qualifiées

Monsieur BERTRAND

GIP ALFA CENTRE

Membres du Conseil d'Administration

Monsieur MESSELIER
Monsieur MORIZOT
Monsieur PAUL
Monsieur SINGLAS
Madame TRIGAUD
Monsieur WATTECAMPS

MEDEF
FO
MEDEF
CFE-CGC
CFDT
FO

Monsieur LALEUF, Président du Comité d'Orientation (CO), remercie les participants de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Madame BRACQUEMONT présente les excuses de Madame MIALOT qui ne peut pas assister à cette réunion en raison du déplacement du Président de la République à Chartres.

Le directeur rappelle l'ordre du jour :

- Principaux éléments de bilan de l'année 2013
- Contrat d'Objectifs et de Performance 2014 - 2017
- Programme prévisionnel d'activités 2014.

Présentation du bilan de l'année 2013 (documents joints).

Le Président remercie le Directeur pour sa présentation qui donne un panorama assez complet de l'activité réalisée au cours de l'année 2013.

Madame GARDIN relève que le lien « performance et qualité de vie au travail » est extrêmement intéressant et qu'il mériterait d'être approfondi. En ce qui concerne l'action avec les clusters sur l'attractivité et les conditions de travail, la thématique est essentielle car on est face actuellement à un chômage important et, néanmoins, des difficultés de recrutement existent sur certains secteurs et sur certains postes. Il serait intéressant de trouver des pistes de solutions plus collectives avec les branches professionnelles ou les filières par exemple. Quant au travail mené avec l'ARIAC, elle attend les conclusions de cette action pour essayer de l'étendre à d'autres filières.

En ce qui concerne la thématique « diversité des populations au travail » et plus particulièrement l'accompagnement Tempo, elle attend également les résultats de cette expérimentation pour en tirer des enseignements en vue d'une prochaine action destinée aux partenaires sociaux. En effet, ces derniers sont de plus en plus amenés à négocier dans les entreprises. La DIRECCTE souhaite que l'Aract Centre puisse intervenir auprès d'eux pour les outiller.

Le Directeur confirme que le premier bilan de l'action Tempo fait à l'époque montrait la satisfaction des entreprises quant à ce dispositif. Un deuxième bilan est en cours.

Monsieur PEULET souligne qu'une évaluation de ce projet a été faite au niveau national sur 4 régions. L'impact et la satisfaction étaient importants. L'originalité de cette initiative Tempo résidait dans le fait de faire travailler en binôme un représentant de la direction et un représentant des salariés en amont de la négociation. Cette action était financée par le FSE. La méthodologie de cette action est à disposition de l'ensemble des Aract. Aujourd'hui, face à la multiplication des sujets (égalité professionnelle, senior, ...) la négociation est un vrai enjeu. Il faut inciter les entreprises à s'inscrire dans de tels dispositifs.

Madame BRACQUEMOND revient sur le projet « contreparties sociales des aides économiques régionales ». La région Centre est en avance par rapport aux autres régions car elle travaille sur ce sujet depuis 2007. Elle souhaite faire évoluer et améliorer le système d'instruction des dossiers et s'orienterait vers une nouvelle expérimentation plus en lien avec « amélioration de la performance et qualité de vie au travail ». Chaque projet de modernisation donnerait lieu à une étude spécifique afin de voir s'il a un impact positif ou négatif. L'Aract Centre pourrait aider le Conseil Régional et mener une expérimentation sur 3 à 5 projets d'entreprises.

Monsieur PINNA relève que le volume d'aides financières du Conseil Régional du Centre est important. Mener de telles actions devrait déboucher sur un gisement d'informations important et donner la possibilité de faire un focus sur les conditions de travail.

En ce qui concerne l'action « soutien à des projets sectoriels », il souligne que l'ARIAC est un animateur avec une sensibilité RH très forte. 4 entreprises du secteur de l'agroalimentaire ont actuellement rejoint cette action et l'Aract Centre en attend 2 supplémentaires. Il propose son aide à l'Aract Centre pour élargir le panel à entreprises ayant participé à l'action territoriale menée sur le secteur de Contres (41). Enfin, l'Aract Centre pourrait également présenter les résultats de l'étude avec l'ARIAC (avec témoignages de pairs par exemple) lors de la réunion annuelle « Clusters au Centre ».

Avant de clore la présentation du bilan d'activités, le Directeur rappelle que, comme chaque année, le Comité d'Orientation doit identifier une action « innovante » parmi celles menées courant 2013. Après réflexion avec l'équipe technique de l'Aract, 2 pistes ont été retenues :

- 1) l'action avec la Carsat sur la pénibilité (accompagnements d'entreprises, élaboration d'une formation, rédaction de fiches pratiques)
- 2) le projet partenarial, associant Services de Santé au Travail de la région Centre, Carsat Centre et Aract Centre, permettant à des Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de se questionner sur leurs pratiques en matière d'amélioration des conditions de travail.

Monsieur PERON relève que le sujet de la pénibilité est plus large, il concerne tous les secteurs d'activité et tous les niveaux hiérarchiques, y compris l'encadrement. Après discussion, le projet « EHPAD » est retenu comme action « innovante ».

Le Directeur présente ensuite le Contrat d'Objectifs et de Performance 2014 - 2017

Il rappelle que les missions du Réseau ANACT sont bien définies comme étant des travaux d'expérimentation, de capitalisation, avec un accent un peu plus marqué au niveau du volet « diffusion/transfert ». En ce qui concerne la reconnaissance du Réseau, un lien très étroit est fait entre les enjeux performance et qualité de vie au travail. Les conditions de travail ne se limitent pas à l'aspect santé, sécurité, prévention, mais sont bien au carrefour « travail/emploi ».

Il présente succinctement les 6 priorités du COP (voir document joint).

Monsieur BELMONT relève qu'il constate une grande ressemblance entre le COP (contrat qui lie le Réseau Anact / Aract et l'Etat) et la COGE (contrat qui lie l'Assurance Maladie et l'Etat). Il note que la complémentarité entre les acteurs de la prévention devra s'accroître et que ces derniers devront à l'avenir collaborer plus étroitement. Comme le COP, la COGE sera déclinée ensuite au niveau régional.

Le Président du Comité d'Orientation souligne que le partenariat en région Centre entre la Carsat et l'Aract est, depuis quelques années déjà, particulièrement constructif et intéressant.

Monsieur BELMONT fait part à l'assemblée qu'un avenant à la COGE devrait être effectif avant la fin de l'année afin d'accélérer l'action sur la prévention de la pénibilité. Qu'en est-il pour le Réseau Anact / Aract ?

Le directeur précise qu'il est déjà prévu dans le programme d'activités 2014 du Réseau la mise en place d'une action expérimentale de 8 à 10 diagnostics répartis dans 4 régions pilotes qui ne sont pas encore définies aujourd'hui. Le déploiement de cette action sur l'ensemble du territoire interviendra en 2015.

Le Directeur procède ensuite à la présentation du programme prévisionnel d'activités 2014 (document joint).

Madame GARDIN précise que toute la politique sociale de l'entreprise est basée sur le dialogue social. Les thématiques donnant lieu à des négociations obligatoires vont devenir de plus en plus nombreuses. Elle cite pour exemple le contrat de génération pour lequel un avenant vient récemment d'être voté rendant, pour les entreprises dont l'effectif est compris en 50 et 300 salariés, un accord ou un plan d'action obligatoire. Si pour tous les champs d'actions de l'entreprise on systématise le passage au préalable par les partenaires sociaux, il est indispensable de travailler sur l'outillage de ces derniers. Il faut leur transférer les compétences par le biais de formations, de fiches pratiques, de fiches actions... L'Aract Centre est bien placée pour apporter son expertise et accompagner la montée en puissance du dialogue social sur les différentes thématiques. Elle doit être en mesure de donner aux représentants syndicaux, aux chefs d'entreprise du contenu et de la méthodologie afin de les outiller dans cette démarche novatrice.

Monsieur PEULET souligne que les demandes émanant du secteur public montent en puissance sur la question des conditions de travail. Il sera nécessaire de trouver les moyens de faire une place à ce dernier pour qu'il bénéficie, au même titre que les entreprises du privé, des acquis du Réseau Anact / Aract.

Une réflexion est actuellement en cours au niveau des financements de ces actions. Il sera incontournable d'avoir une bonne articulation entre les niveaux national et régional afin de ne pas reconstruire de nouvelles méthodologies en région mais de développer des initiatives pertinentes. Le Président du Comité d'Orientation relève que, pour l'Aract Centre, les financements actuels sont réservés aux entreprises du privé. Les actions dans le public devront être financées autrement.

En conclusion des débats de cet après midi, le Président du Comité d'Orientation remercie les participants pour la qualité de leurs interventions.

Il souhaite que l'Aract Centre puisse travailler, dès cet été, sur l'élaboration de projets à développer en 2015. Aussi il remercie le Conseil Régional, la DIRECCTE, la Carsat, de réfléchir dès maintenant aux orientations qu'ils souhaiteraient confier à l'Aract et leur demande de les transmettre avant fin juin 2014. Le Conseil d'Administration les étudiera en septembre 2014.